

# VERT L'AVENIR

Feuille d'information éditée par la CNE d'AG Insurance

Février - Mars 2016

- ▶ Michel I détruit la sécurité sociale
- ▶ Overdose du Share Work Place ?
- ▶ Pensions : la loi change

## Pourquoi détricoter la sécu ?



**Président du MOC (Mouvement ouvrier chrétien), Christian Kunsch explique pourquoi il refuse des baisses de cotisations synonymes de détricotage de la sécurité sociale. Voici sur ce sujet les principaux passages d'un récent entretien.**

**Christian Kunsch :** Si l'on parle du bilan de cette deuxième année de gouvernement Michel, on ne

peut que lui donner un mauvais bulletin ! Par rapport à la relance de la compétitivité et de l'emploi, les solutions qui sont sur la table ne sont pas pertinentes. On a diminué les cotisations sociales sans se soucier de savoir s'il y a des secteurs qui en avaient plus besoin que d'autres. Il y aura un effet d'aubaine pour une série d'entreprises et ce sans retour en termes d'emploi. Et du côté de la sécurité sociale, on est en train de la détricoter, alors qu'elle a largement fait ses preuves en tant qu'amortisseur social en temps de crise.

### Qu'entendez-vous par détricotage ?

Pourquoi le gouvernement fait-il un saut d'index ? Et de l'autre côté augmente-t-il les frais forfaitaires ? Il affaiblit les recettes de l'État... Il fragilise encore les services publics et la sécurité sociale. Beaucoup de gens l'oublie, la sécurité sociale est un salaire différé, financé aux deux tiers par les cotisations sociales des travailleurs. Aujourd'hui, on la transforme en machine à exclure. En effet, 60 % des exclus des allocations d'insertion ne se retrouvent pas bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Est-ce tolérable que des milliers de personnes disparaissent des radars ?

### Quelles sont vos craintes ?

Je crains d'abord une *ubérisation* du marché du travail. Ces milliers de personnes exclues vont renforcer l'économie de la débrouille, car leur

première préoccupation est d'avoir un revenu. Je ne serais pas étonné que l'économie souterraine augmente. On est en train de dire aux gens qu'il est possible de gagner de l'argent sans contribuer au financement de la sécurité sociale. Je crains aussi des ruptures de solidarité. N'est-on pas en train d'entrer dans un modèle de société où il faut individuellement assurer sa protection sans plus compter sur des modèles solidaires ? On dit aux gens : "Ne comptez que sur vos propres forces". C'est aussi le cas avec les pensions, on conseille aux gens de faire leur épargne sur le côté, on leur fait peur en leur disant qu'ils ne doivent plus compter sur le 1er pilier.

#### **La sécu ne va-t-elle pas droit dans le mur ?**

Je ne dirais pas "aller dans le mur". Il y a une augmentation des ayants droit, en pensions comme en allocation de chômage, et il faut se poser la question de savoir comment on la finance. Aujourd'hui, on cherche à adapter les dépenses aux recettes existantes. Mais face au défi démographique, n'est-il pas normal de se poser la question de savoir si la solidarité ne doit pas autant jouer demain qu'hier ?

#### **Vit-on au-dessus de nos moyens ?**

La sécurité sociale offre un retour à l'économie, elle permet d'huiler ses rouages. Les allocataires sociaux ont une propension à consommer importante. Le déficit actuel de la sécurité sociale provient d'un moindre rendement des recettes. Si on fait pression sur les dépenses, les gens auront moins de revenu, cela fera pression sur la consommation, et donc cela causera des problèmes pour les entreprises qui travaillent sur le marché intérieur. On est dans un cercle vicieux...

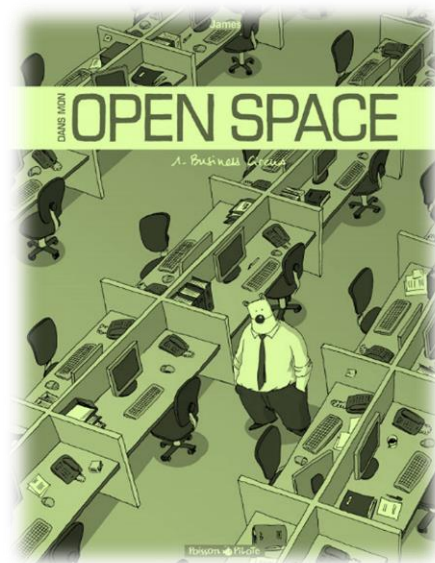
#### **Quelle solution préconisez-vous ?**

Si tout le monde contribuait sur ses revenus globalisés, on sauverait le système. Car on n'est pas face à un déficit abyssal mais face à un problème démographique. Un simple effort de solidarité permettrait d'assurer les pensions. Et cela aurait un retour dans le circuit économique. Regardez la déductibilité fiscale de l'épargne-

pension, pourquoi ne pas attribuer cette somme pour financer le 1<sup>er</sup> pilier? ■

## **Overdose du Share Work Place ?**

**Pour des raisons de coût, mais aussi parce que l'attractivité de notre entreprise passe, semble-t-il, par le télétravail, l'espace de travail partagé est devenu l'environnement quotidien du personnel d'AG Insurance. Mais l'est-il à la satisfaction générale ? Il semble que non.**



Ce nouvel environnement de travail engendre en effet des changements dans nos habitudes et nos modes de fonctionnement. Et demande à chacun d'entre nous une dose d'adaptation et de flexibilité. C'est évidemment insécurisant pour certains qui aiment garder leurs repères et personnaliser leur poste de travail. Et c'est aussi dérangeant pour d'autres, obligés de se rendre plus tôt au travail pour pouvoir occuper la place de leur choix.

#### **Pas mal de désagréments**

Par ailleurs, l'espace de travail partagé génère quelques désagréments comme les réglages incessants des sièges et bureaux.

On observe aussi - et la tendance se confirme - de nombreux membres du personnel qui évitent de se rendre par manque de place au restaurant d'entreprise et qui, à défaut de manger une collation aux kitchenettes toujours pour la même raison, se rabattent finalement sur leur poste de travail. Et l'on devine les conséquences : bureau souillé par les reliefs du repas, claviers et souris parsemés de miettes, chaises défraîchies, moquette à aspirer...

**Autres faits observés :**

- une personne ayant souillé une place la veille aura tendance à en changer le lendemain, faisant subir à ses collègues son manque de respect d'autrui, surtout si elle reste tard et certainement après le passage des techniciennes de surface.
- l'hygiène personnelle de certains posant parfois question, personne ne souhaite leur succéder au poste de travail qu'ils ont occupé la veille. Ce qui, vu le nombre de places disponibles, peut poser problème.
- en cas de maladie d'un collègue, le risque de contamination est réel ; il suffit de voir comment un team peut être très rapidement décimé par la maladie.

Nous avons en CPPT à plusieurs reprises interpellé la direction sur ces différents points. Nous sommes convaincus qu'elle désire trouver des solutions mais celles-ci tardent.

En particulier, nous souhaitons un nettoyage plus fréquent des claviers et des souris : plus que quatre fois par an, comme proposé par la direction, et une mise à disposition de lingettes de nettoyage en emballage individuel.

Nous ne pourrions clore ce sujet sans dire qu'une part de ces désagréments pourrait être évitée par la pratique quotidienne du « bien vivre ensemble ». ■

## Depuis le 01-01-2016, la loi sur les pensions a changé

Cet article a pour but de clarifier cette matière complexe qui concerne tant le 1<sup>er</sup> pilier (les pensions légales que le 2<sup>e</sup> (les assurances de groupe)).

**À quel âge pourrai-je prendre ma pension ?**

L'âge légal de la pension pour les travailleurs du secteur privé est aujourd'hui fixé à 65 ans. À compter de 2025, il passera à 66 ans et à 67 ans en 2030.

**Et si je souhaite prendre ma pension anticipée ?**

Ce tableau indique le moment auquel vous pouvez envisager de demander votre pension anticipée :

Année	Âge minimum	Condition de carrière (CAR)	Exceptions longues carrières
2016	62 ans	40 ans	60 ans et CAR = 42 ans 61 ans et CAR = 41 ans
2017	62,5 ans	41 ans	60 ans et CAR = 43 ans 61 ans et CAR = 42 ans
2018	63 ans	41 ans	60 ans et CAR = 43 ans 61 ans et CAR = 42 ans
À partir de 2019	63	42 ans	60 ans et CAR = 44 ans 61 ans et CAR = 43 ans

À noter que dans le nouveau système de calcul des années de carrière, il suffit de comptabiliser 4 mois de travail pleins ou journées assimilées (soit 104 jours équivalents temps plein) pour que l'année soit comptée pour une année (sur base du salaire perçu).

Exemple :

- une personne a commencé à travailler le 1<sup>er</sup> septembre 1978, elle comptabilise 104 jours équivalents temps plein de travail et dès lors cette année est valorisée pour une année de carrière (ce ne sera pas le cas si elle a commencé le 6 septembre par exemple).
- Il suffit de travailler 104 jours, équivalents temps plein, la dernière année des prestations pour que l'année soit valorisée. Il est donc possible de prendre sa pension anticipée le 1<sup>er</sup> mai quelle que soit sa date anniversaire.

Vous travaillez à temps partiel ? Vous souhaitez connaître la date exacte à laquelle vous pourrez prendre votre pension anticipée ?

N'hésitez pas à consulter le site [www.mypension.be](http://www.mypension.be) muni de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte ou à téléphoner au numéro spécial pension 1765.

#### **Et la pension extra-légale dans tout ça ?**

Lors du départ à la pension (ou pension anticipée), on peut disposer du capital de l'assurance de groupe. Le fisc exerce une taxation forfaitaire de 16,5 %, à l'exception des cotisations personnelles versées après le 1<sup>er</sup> janvier 1993 taxées à 10 %, et 10 % à l'âge de 65 ans.

#### **Peut-on racheter son capital d'assurance de groupe avant l'âge de la pension ?**

Non, ce ne sera plus possible avant l'âge de la pension. Toutefois, la loi prévoit une période transitoire pour les travailleurs plus âgés et le rachat sera toujours possible aux conditions suivantes :

- À 60 ans pour les affiliés nés avant 1959 (58 ans ou plus en 2016)
- À 61 ans pour les affiliés nés en 1959
- À 62 ans pour les affiliés nés en 1960
- À 63 ans pour les affiliés nés en 1961.

Si un rachat est envisagé AVANT l'âge de la pension, la taxation forfaitaire est de :

- 20 % à 60 ans
- 18 % à 61 ans
- 16,5 % de 62 à 64 ans
- 10 % à 65 ans à condition d'être actif jusqu'à cet âge, sinon 16,5 %.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à prendre contact avec un mandataire de l'équipe CNE ! ■

#### **Lien vers les Élections sociales 2016 :**

<https://www.csc-en-ligne.be/csc-en-ligne/La-CSC/elections-sociales-2016/default.html>

#### **Plus d'infos sur ces sujets ou sur d'autres qui vous interpellent ?**

**N'hésitez pas, sans engagement de votre part et en toute confidentialité, à prendre contact avec les mandataires syndicaux de la CNE.**

#### **L'équipe CNE d'AG Insurance**

- ▷ **Thierry Bulpa**
- ▷ **Monique Degeer**
- ▷ **Anne Demarest**
- ▷ **Manuel Iglesias Gonzalez**
- ▷ **Alexandre Homez**
- ▷ **Jean-Luc Jacques** ▷ **Maria Jurado Marmol**
- ▷ **David Pouteau**
- ▷ **Jean-Pol Schneidesch** ▷ **Mustapha Souidi**
- ▷ **Antonio Spagnoletti** ▷ **Christina Trapletti**

**Diffusion large recommandée**